

23



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

**L'hon. Graydon Nicholas,
lieutenant-gouverneur**

Présidence : l'hon. Roy Boudreau

le jeudi 14 janvier 2010

**Quatrième session de la 56^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)**

le jeudi 14 janvier 2010

13 h

Prière.

M^{me} Blaney (Rothesay) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Rothesay, de Saint John, de Quispamsis, de Hampton, de Grand Bay-Westfield et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 109.)

M^{me} Dubé (Edmundston—Saint-Basile) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Sussex, de Grand Bay-Westfield, de Quispamsis, de Saint John et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 110.)

M. C. LeBlanc (Dieppe-Centre—Lewisville) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Fredericton, de Lakeville Corner, de Tay Creek, de Hanwell, de Youngs Cove, de Burtts Corner, de Harvey et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 111.)

M. Jody Carr (Oromocto) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens d'Erb Settlement, de Saint John et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 112.)

M. Steeves (Albert) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Holmesville, de Beechwood, de Perth-Andover, de Bath, de Johnville, de Maplehurst, de Good Corner, de Florenceville, d'Upper Kent et des environs de ces agglomérations, qui exhortent le gouvernement à soumettre à un plébiscite ou à un référendum la question de la vente d'Énergie NB par la province. (Pétition 113.)

M. Holder (Saint John Portland) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Saint John, de Quispamsis, de Fredericton, de Harbourview et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 114.)

M. Olscamp (Tantramar) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Miramichi, de St. Margarets, de Burnt Church, de Napan, de Chatham, de Blackville, de Neguac, de Laketon, de Black River Bridge, de Renous et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 115.)

M. Fitch (Riverview) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Nigadoo, de Madran, de Petit-Rocher, de LaPlante, de

Tremblay, de Beresford et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 116.)

M. Jack Carr (New Maryland—Sunbury-Ouest) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Blackville, de South Esk, de Miramichi, de Trout Brook, d'Eel Ground, de Lower Derby, de Red Bank, de Wayerton, de Tracadie-Sheila, de Pokemouche, de Pont-Lafrance et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 117.)

M. Urquhart (York) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Newcastle, de Maple Glen, de Miramichi, de Baie-Sainte-Anne et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 118.)

M. C. Landry (Tracadie-Sheila) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Millville, de Zealand, d'Upper Hainesville, de Juniper, de Maple Ridge, de Hainesville, de Fredericton, de Hawkins Corner, de Howland Ridge, de Stanley, de Maplewood et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 119.)

M. Fitch donne avis de motion 28 portant que, le jeudi 21 janvier 2010, appuyé par M. P. Robichaud, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre l'information, quel que soit le support, que détient le gouvernement relativement à des marchés publics ou à des dépenses publiques et échangée entre les ministères, organismes gouvernementaux et corporations de la Couronne et les agences Hill and Knowlton, Colour ainsi que Bristol Group Inc. en ce qui a trait à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec, et ce, depuis le 1^{er} octobre 2009.

Le président de la Chambre s'absente, et M. Fraser, chargé de la vice-présidence, assume sa suppléance.

Conformément à l'avis de motion 22, M. Fitch, appuyé par M. Alward, propose ce qui suit :

attendu que la dette nette de la province du Nouveau-Brunswick est passée de 6,9 milliards de dollars dans le budget de 2006-2007 à une somme prévue de 9,5 milliards dans le budget pour 2010-2011 ;

attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick prévoit que la dette nette de la province augmentera de 1,2 milliard au cours de la prochaine année financière ;

attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a reporté à 2015 l'échéance à laquelle il prévoit équilibrer le budget et qu'il n'a aucun plan pour réduire la dette de la province ;

attendu que le rapport entre la dette nette et le PIB aura atteint 33,3 % d'ici à la fin de l'année financière 2011 ;

attendu que le vérificateur général du Nouveau-Brunswick a demandé à maintes reprises à la province de mettre en oeuvre un programme de réduction de la dette pour gérer et réduire le fardeau de la dette de la province ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative constitue un comité spécial bipartite de réduction de la dette, chargé d'étudier le fardeau de la dette de la province et de faire rapport à la Chambre en formulant des recommandations en vue de réduire la charge de la dette du Nouveau-Brunswick.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, l'hon. M. Byrne, appuyé par l'hon. V. Boudreau, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion 22 soit amendée comme suit :

par la suppression, dans le troisième paragraphe du préambule, des mots « et qu'il n'a aucun plan pour réduire la dette de la province » ;

par l'insertion, après le cinquième paragraphe du préambule, de ce qui suit :

« attendu que le document budgétaire qu'a déposé le gouvernement pour 2010-2011 comprend un plan pour rétablir l'équilibre budgétaire ;

« attendu que le gouvernement croit que l'opposition a un rôle important à jouer pour ce qui est de présenter à la Chambre des solutions de rechange ;

« attendu que l'opposition a déclaré qu'elle procéderait sans délai à une réduction budgétaire de 1 milliard de dollars ;

« attendu que, dans la réponse de l'opposition au budget de 2009-2010, il a été déclaré ce qui suit : "Un gouvernement progressiste-conservateur élaborera une stratégie détaillée de sortie du déficit et veillera à la mise en oeuvre d'un plan sain et responsable de réduction de la dette" ; » ;

dans le paragraphe de la résolution, par la substitution, à « constitue un comité spécial bipartite de réduction de la dette, chargé d'étudier », de « invite l'opposition à étudier », par la substitution, à « et de faire », de « et à faire » et par la substitution, à « Chambre », de « population du Nouveau-Brunswick d'ici à deux mois ».

M. P. Robichaud invoque le Règlement ; il soutient que l'amendement est irrecevable, car il porte sur une question étrangère à la motion. L'hon. M. Byrne intervient au sujet du rappel au Règlement.

Le président suppléant de la Chambre déclare qu'il sursoit à statuer.

La séance, suspendue à 16 h 2, reprend à 16 h 17 sous la présidence de M. Fraser, à titre de président suppléant, qui rend la décision suivante :

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT SUPPLÉANT DE LA CHAMBRE

Mesdames et Messieurs les parlementaires, pour ce qui est du rappel au Règlement que le leader parlementaire de l'opposition a fait, il est vrai qu'un amendement peut sensiblement modifier le texte d'une motion en offrant un texte de remplacement et en rendant la proposition originale plus acceptable à la Chambre, mais cet amendement doit, sur le fond, se rapporter à la motion principale, ce qui n'est pas le cas en l'espèce. L'amendement proposé est donc irrecevable.

Le débat reprend sur la motion 22.

Le débat se termine. La motion, mise aux voix, est rejetée.

Le débat reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 23, *Loi pour que personne ne soit oublié*.

Après un certain laps de temps, M^me C. Robichaud assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, M. Fraser reprend la suppléance à la présidence de la Chambre.

Le débat se termine. La motion, mise aux voix, est rejetée.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 24, *Loi modifiant la Loi sur les droits de la personne*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. Fraser, président suppléant de la Chambre, interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.